

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2025-0032 Séance du Conseil : 10 MARS 2025
CONVENTION DE PARTENARIAT À PASSER AVEC L'ASSOCIATION LA FRONTERA PRODUCTION POUR LE « BACCHUS FESTIVAL » ÉDITION 2025	

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 10 mars à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 04 mars 2025, à la salle Omnisports située 31 rue du Stade à Laroque-des-Albères (66740), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Lydie FOURC, Georges GUARDIA, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Huguette PONS, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHÉ, Grégory MARTY, José BELTRA, Samuel MOLI, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Didier CHOPLIN, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Philippe RIUS donne procuration à Antoine PARRA, Maria CABRERA donne procuration à Georges GUARDIA, Patrice AYBAR donne procuration à Christian NIFOSI, Marie ARIZA donne procuration à Christian GRAU, Annie LAMARQUE donne procuration à Guy LLOBET, Hervé VIGNERY donne procuration à Huguette PONS, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, Yves BLIN donne procuration à José BELTRA, Marie-Thérèse IMBARD donne procuration à Samuel MOLI, Yves PORTEIX donne procuration à Frédérique MARESCASSIER.

Étaient absents/excusés :

Aimé ALBERTY, Guy ESCLOPE, Marie-Clémentine HERRE, Fabrice WATTIER, Marcel DESCOSY.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 30

Nombre de suffrages exprimés : 40

Nombre de procurations : 10

Secrétaire de Séance :

Christian NAUTE

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250310-DL2025-0032-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025

Le « BACCHUS FESTIVAL », qui doit se tenir pour sa quatrième édition du 5 au 07 juin 2025 à Argelès-sur-Mer, constitue un pôle d'attraction et contribue au soutien de la filière viticole, axe prioritaire d'actions pour la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris (CC ACVI).

Le festival participe à mettre en évidence les atouts de la Communauté de communes, son image d'un véritable territoire viticole et, surtout, fait écho aux actions qu'elle porte notamment par le biais de l'Institut Régional de Sommellerie Sud de France - campus de Banyuls-sur-Mer.

Cet évènement participe à mettre en évidence le soutien à la filière viticole mais aussi une visibilité du territoire viticole grâce à la mise en place pendant le festival, du « Prix Bacchus » et à l'organisation de rencontres et d'ateliers thématiques associant les Vins du Roussillon tant pour le grand public que pour les professionnels.

Plusieurs temps forts sont proposés :

- LE PRIX BACCHUS : organisé par et pour les professionnels du vin,
- DES ANIMATIONS AUTOUR DU VIN : organisation de conférences ou d'ateliers thématiques ouvert au grand public,
- LE FESTIVAL DE MUSIQUE : représentation d'artistes sur scène,

Dans ce cadre, compte tenu de l'intérêt public que représente ce Festival et de ses retombées économiques, la Communauté de communes a décidé de soutenir cet évènement à hauteur de 46 000-€ (quarante-six mille euros).

La commission développement économique du 11 février 2025 a donné un avis favorable pour cette participation.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à se prononcer.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de partenariat à passer avec l'association La Frontera pour le « BACCHUS FESTIVAL » – Edition 2024 telle que jointe,

Précise que ce festival, consacré aux musiques actuelles et à l'œnologie, aura lieu pour la quatrième fois à Argelès-sur-Mer, durant trois jours du 05 au 07 juin 2025 au Parc de Valmy,

Indique que ce festival constitue un pôle d'attraction et contribue au soutien de la filière viticole, axe prioritaire d'actions pour la CC ACVI,

Décide donc, de soutenir cet évènement à hauteur de 46 000-€ (quarante-six mille euros), compte tenu de l'intérêt public que représente ce festival et de ses retombées économiques pour la Communauté de communes,

Précise qu'un versement de 20 000-€ (vingt mille euros) sera effectué le 30 avril 2025 et que le solde sera versé au 15 juin 2025, soit 26 000-€ (vingt-six mille euros),

Dit que les crédits seront prévus au Budget primitif 2025,

Autorise le Président à signer la convention correspondante ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 3

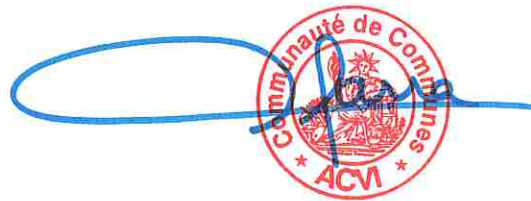
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 12/03/2025

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture**

Le Président de la Communauté de Communes

Antoine PARRA



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.